



CONCOURS PHOTO REGLEMENT

Article 1 : Présentation de la manifestation et calendrier

La commune de Berric organise un concours photographie du 27 avril 2021 au 09 mai 2021. Ce concours est ouvert à tous les berricois sans limite d'âge.

Le concours aura pour thème : «1001 regards sur la nature »

Les photos doivent représenter votre vision de la nature. Aucune personne reconnaissable ne doit y figurer.

Ouverture du concours : 27 avril 2021 au 09 mai 2021

Réunion du jury, délibéré : 10 mai 2021

Proclamation des résultats et remise des prix : 19 mai 2021

Article 2 : Conditions de participation et format des photos

Ce concours est ouvert à tous les berricois. La participation est gratuite.

Chaque participant peut présenter **une photo maximum**, format JPEG. Les photos ne correspondant pas à ce format seront refusées. Les images ne devront pas être retouchées ou être le résultat d'un photomontage.

Le jury se garde le droit de refuser ou déclasser une photo qui ne respecterait pas le thème du concours.

Les informations suivantes doivent figurer dans le mail :

- Nom, prénom, adresse et téléphone de l'auteur
- Nom, prénom, adresse et téléphone du représentant légal pour les mineurs
- Autorisation parentale de participation au concours pour les mineurs
- L'âge de l'auteur
- Le titre de la photo
- Le lieu et la date de la prise de vue

Article 3 : Chaque participant devra envoyer sa photo, son bulletin de participation ainsi que les autorisations nécessaires si besoin à :

Concours photos – solene.le-monnier@berric.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les photos ne seront pas rendues à leur auteur à l'issue du concours.

Article 4 : Un jury composé de personnes de la municipalité délibérera à huis clos et leur décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation. Les critères de sélection sont : adéquation avec le sujet, qualité technique, qualité esthétique, originalité et créativité. Le jury compte sur l'imagination de ces participants et leur originalité.

Article 5 : Les prix

Une série de prix récompensera les œuvres qui auront séduits le plus le jury. Le nombre des prix et leur valeur seront déterminés à l'issue du concours en fonction du nombre de participants. Les meilleures photos pourront être utilisées pour le bulletin semestriel de juillet.

Article 6 : Droits d’auteur, droit à l’image

Les participants reconnaissent sur l’honneur qu’ils sont titulaires des droits d’auteurs de chacune des photos envoyées au jury en ce qui concerne les personnes ou lieux photographiés. La commune de Berric ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

Article 7 : Les photos seront conservées par la mairie. Elles pourront faire l’objet d’une diffusion par la mairie sur tous supports dans le cadre de la promotion de la commune. Les participants s’engagent à céder gracieusement les droits de leurs œuvres et la commune s’engage à les utiliser sans aucun but lucratif. Elles pourront être exposées, reproduites et diffusées y compris sur internet ou tout autre document informatif communal de type **bulletin municipal**, plaquettes, articles de presse, affichage, totems...

Article 8 : Les organisateurs se réservent le droit d’écourter, de renvoyer une date ultérieure, de modifier ou d’annuler le concours à tout moment, si les circonstances l’obligent, sans que leur responsabilité ne soit engagée, ni que les participants ne puissent prétendre à aucune indemnité.

Article 9 : Toute participation au concours entraîne l’acceptation du présent règlement.

BULLETIN D’INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO 2021
<i>Oui, je participe à ce concours et m’engage à en respecter le règlement.</i>
NOM :
Prénom :
Adresse :
56230 – BERRIC
Téléphone :
Courriel :@.....
<i>Accord parental si participant mineur :</i> <i>Je soussigné(e),</i> <i>père/mère du participant, donne mon accord pour la participation de mon enfant</i> <i>.....</i> <i>au concours photo 2021 organisé par la commune de Berric.</i>
Signature :